

HAMBACH (MOSELLE) / CENTRALE ÉLECTRIQUE 02/07/10

Recours en annulation au TA

Les opposants à la construction d'une centrale électrique à Hambach (Moselle), pour laquelle le préfet de Lorraine a donné récemment une autorisation d'exploitation, ont annoncé hier qu'ils introduiraient des recours en annulation au tribunal administratif

« Cette autorisation injuste et irresponsable du préfet Bernard Niquet bafoue les intérêts sanitaires, environnementaux et économiques des populations locales au profit du seul intérêt d'un lobby privé », selon Michel Kuffler, le maire de Herbitzheim, qui est l'un des plus farouches opposants à la centrale devant être construite par le fournisseur d'énergie alternatif Direct Energie.

Pour Isabelle Hoellinger, porte-parole d'une Association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs (ADPSE), cette autorisation *« ne respecte ni l'expression démocratique ni l'intérêt général, exprimés au travers des avis défavorables de l'enquête publique, de huit des onze communes mosellanes concernées et de la région Lorraine »*.

Le Parti socialiste de Sarreguemines prend par ailleurs acte, *« avec stupéfaction, de la décision du préfet (qui) est un vrai déni de démocratie »*.

En janvier, le projet avait reçu un avis défavorable du commissaire-enquêteur à la suite d'une enquête publique tenue en juillet 2009. Cet avis n'était que consultatif.

Début juin, le président (PS) du conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, avait demandé au préfet de rendre un avis défavorable au projet au motif qu'*« il augmenterait de 15%, soit 2,6 millions de tonnes par an, les rejets de CO2 en Lorraine »*, première région émettrice de gaz à effet de serre en France. Il s'était également inquiété de l'impact de l'installation sur l'hydraulicité de la rivière Sarre et des rejets dans l'atmosphère de phosphore, de sulfates et de nitrites, estimés à 800 m³ par heure.